

PAR COURRIEL

Le 12 juillet 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 26288 - Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 26 juin dernier, concernant les autorisations émises à la Régie inter municipale de l'eau (RIE) Tracy, Saint-Joseph et Saint-Roch située au 1200, rue Antaya à Sorel-Tracy. Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation, 25 août 1999 (1 page);
2. Autorisation, 1^{er} juin 1999 (1 page);
3. Lettre, 6 octobre 1995 (1 page).
4. Autorisation, 26 janvier 1995 (3 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)



Longueuil, le 1^{er} juin 1999

AUTORISATION
(article 32)

Régie Intermunicipale de l'Eau
Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch
3025, boul. de la Mairie
Tracy QC J3P 7K1

N/Réf. : G-7311-16-01-53045R1
160000476

Objet : Remplacement de l'aqueduc - Chemin Saint-Roch

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 31 mars 1999 et reçue le 1^{er} avril 1999 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remplacement de la conduite d'aqueduc dans le chemin Saint-Roch par une conduite d'un diamètre de 250 mm et d'une longueur de 3 175 m, entre le numéro civique 17 550 et le chemin du Golf, dans la municipalité de Tracy ;

Ce projet devra être réalisé conformément aux données et renseignements fournis avec la demande d'autorisation, de même que dans les documents y étant joints.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,

FÉ/GF/gf

Francine Émond
Directrice régionale de la Montérégie



Longueuil, le 25 août 1999

AUTORISATION
(article 32)

Régie Intermunicipale de l'Eau
Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch
3025, boul. de la Mairie
Tracy QC J3P 7K1

N/Réf. : G-7311-16-01-53045R2
160000919

Objet : Remplacement de l'aqueduc - route Marie-Victorin à Tracy

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 11 juin 1999, reçue le 14 juin 1999 et dûment complétée le 18 juin 1999, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remplacement de la conduite d'aqueduc dans la route Marie-Victorin par une conduite d'un diamètre de 400 mm, sur une longueur de 925 m, entre la rue Bernard et l'industrie « Les Poudres Métalliques », dans la municipalité de Tracy ;

Ce projet devra être réalisé conformément aux données et renseignements fournis avec la demande d'autorisation, de même que dans les documents reçus le 18 juin 1999.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,

FÉ/GF/gf

Francine Émond
Directrice régionale de la Montérégie



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de la Montérégie**



Longueuil, le 26 janvier 1995

AUTORISATION

Régie intermunicipale de l'eau
Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch
3025, boulevard de la Mairie
Tracy (Québec)
J3R 1C2

N/Réf. : G-7314-16-01-50600R1
1101583

Objet : Modifications à l'usine de filtration

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 7 novembre 1994, reçue le 9 novembre 1994 et complétée le 14 décembre 1994, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

modifications à la prise d'eau existante, aux décanteurs et flocculateurs, aux systèmes de pompage et de chloration, augmentation de la réserve d'eau traitée et travaux connexes;

Les travaux sont localisés dans la rivière Richelieu, ainsi que sur une partie des lots 160 et 161 du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, dans la municipalité de Tracy, municipalité régionale de comté Le Bas-Richelieu.



AUTORISATION

-2-

N/Réf. : G-7314-16-01-50600R1
1101583

Le 26 janvier 1995

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plans no 02-119, VR-1 à VR-3, 7 octobre 1994, signés et scellés par Pierre Desmarais, ing.;
- Plans no 02-119, AR1 à AR11, 7 octobre 1994, signés et scellés par Robert Martin, architecte;
- Plans no 02-119, CF-1 à CF-6, 15 août 1994, révision générale 7 octobre 1994, signés et scellés par Daniel Ménard, ing.;
- Plans no 02-119, CF-7 et CF-8, 31 août 1994, révision générale 7 octobre 1994, signés et scellés par Daniel Ménard, ing.;
- Plan no 02-119, CF-9, 7 octobre 1994, signé et scellé par Daniel Ménard, ing.;
- Plans no 02-119, EX01 à EX03, 7 octobre 1994, signés et scellés par François Riopel, ing.;
- Plans no 02-119, MI01 à MI07, MI09 à MI14, 7 octobre 1994, signés et scellés par Howard Brown, ing.;
- Plan no 02-119, MI08, 30 juin 1994, révision générale 7 octobre 1994, signé et scellé par Howard Brown, ing.;
- Plan no 02-119, MI15, 27 septembre 1994, révision générale 7 octobre 1994, signé et scellé par Howard Brown, ing.;
- Plans no 02-119, MB001, MB002, MB101, MB102, MB401 à MB403, 7 octobre 1994, signés et scellés par Diane Landry, ing.;
- Plans no 02-119, EL01 à EL07, 7 octobre 1994, signés et scellés par Gilbert Lavoie, ing.;

AUTORISATION

-3-

N/Réf. : G-7314-16-01-50600R1
1101583

Le 26 janvier 1995

- Plans no 02-119, AU-01 à AU-07, 7 octobre 1994, signés et scellés par Pierre Lampron, ing.;
- Lettre de Dessau inc., 15 novembre 1994, signée par Pierre Desmarais, ing.;
- Lettre de Dessau inc., 12 décembre 1994, signée par Pierre Desmarais, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement
et de la Faune,



Kathleen Carrière
Directrice régionale - Environnement
de la Montérégie

KC/NT/mm



Gouvernement du Québec
**Ministère de l'Environnement
et de la Faune**
Direction régionale de la Montérégie



Le 6 octobre 1995

Monsieur Denis Héту
Dessau inc.
148, rue Georges, bureau 100
Sorel (Québec) J3P 1C6

N/Réf. : G-7314-16-01-50600R1

Objet : Disposition de sédiments - Prise d'eau de l'usine de filtration de Tracy,
Saint-Joseph et Saint-Roch

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande du 11 septembre 1995 concernant la disposition des sédiments provenant de l'installation d'une nouvelle prise d'eau à l'usine de filtration de Tracy, Saint-Joseph et Saint-Roch.

À la suite de l'analyse des rapports d'échantillonnage produits et considérant le faible degré de contamination des sédiments, nous vous recommandons d'acheminer ces matériaux dans un site d'enfouissement sanitaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AB/jf

André Boucher, ing.
Service agricole et municipal

201, place Charles-Lemoyne
Bureau 2.05, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (514) 928-7607
Télécopieur : (514) 928-7625

